



Jean-Baptiste Meilleur était-il un candidat valable au poste de Surintendant de l'Éducation pour le Bas-Canada en 1842?

Louis-Philippe Audet, M.S.R.C.

Number 31, 1966

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1079691ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1079691ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Audet, L.-P. (1966). Jean-Baptiste Meilleur était-il un candidat valable au poste de Surintendant de l'Éducation pour le Bas-Canada en 1842? *Les Cahiers des Dix*, (31), 163–201. <https://doi.org/10.7202/1079691ar>

Jean-Baptiste Meilleur était-il un candidat valable au poste de Surintendant de l'Education pour le Bas-Canada en 1842?

Par LOUIS-PHILIPPE AUDET, M.S.R.C.

Le 11 mai 1842, le Dr Jean-Baptiste Meilleur était nommé surintendant de l'Education pour le Bas-Canada. Mais qui était Jean-Baptiste Meilleur ? Quelle était sa préparation au poste dont il devenait le premier titulaire ? Voilà deux questions auxquelles nous voudrions répondre brièvement dans cette étude.¹

Jean-Baptiste Meilleur naquit à la Petite-Côte, dans la paroisse de Saint-Laurent, près Montréal, le 8 mai 1796. Son père était Jean-Baptiste Meilleur et sa mère Louise-Suzanne Blénier-Jarry; ils s'étaient mariés le 20 juillet 1795. Le père mourut moins de deux ans après la naissance de son fils; la mère se remaria, le 19 février 1798, à Louis Bronton de la même paroisse. Le jeune Jean-Baptiste fut élevé, semble-t-il, par ses grands parents paternels, Jean-Marie Meilleur et Marguerite Verdon; le grand-père mourut à Saint-Laurent, en 1832, victime du choléra.²

Le jeune Jean-Baptiste Meilleur fréquenta sans doute son école paroissiale de Saint-Laurent où il connut l'abbé Joseph-Marie Bélan-

1. Voir l'article que nous avons publié en 1960 dans *Le Cahier des Dix* No. 25, sous le titre de « La surintendance de l'Education et la loi scolaire de 1841 », p. 147-170.

2. Le père de Jean-Baptiste Meilleur était l'arrière, arrière-petit-fils de Jacques Le Meilleur (1636-1678), marié à Québec le 28 janvier 1677 à Marie Valade (1641-1724). Vers le milieu du XVIII^e siècle, on commença à les appeler Meilleur tout court (Notes de Jean-Jacques Lefebvre, archiviste).

ger³. qui y fut vicaire et avec qui il se lia d'amitié⁴; il y reçut l'instruction rudimentaire que dispensaient les écoles à une époque où c'était déjà merveille de savoir lire et écrire. C'était le temps où s'amorçait la lutte contre les écoles de l'Institution royale; peu de paroisses canadiennes-françaises, en effet, profitèrent comme elles auraient dû des avantages offerts par cette loi de 1801. Orphelin, le jeune écolier dut sans doute travailler durant ses loisirs, accumulant ainsi quelques économies qui lui permettront de continuer ses études.

La guerre américaine survint alors qu'il n'avait que 16 ans : s'est-il enrôlé dans la milice ? Il semble bien que oui, car on le verra plus tard réclamer la prime d'une terre à culture que l'on accordait alors à ceux qui avaient participé à la guerre contre les Etats-Unis.

Un héritage, prétend Mgr Anastase Forget, aurait permis au jeune Meilleur de songer aux études classiques qui constituaient un luxe dont peu d'adolescents pouvaient bénéficier à cette époque. En 1815, il entra donc au collège de Montréal pour y commencer son cours d'humanités : il avait dix-neuf ans. Son sérieux et sa maturité contrastaient vraisemblablement avec la spontanéité et la naïveté des autres élèves de l'institution, car l'une des règles du Collège était de n'admettre aucun nouvel élève ayant plus de 12 ans.⁵ Les débuts furent laborieux, mais Jean-Baptiste Meilleur fit bientôt preuve de talents réels et le succès couronna ses efforts, à tel point qu'il disputa les premières places à des camarades plus jeunes, mais dont l'esprit était plus vif et la mémoire plus fidèle.

C'est au Collège de Montréal qu'il rencontra un jeune Américain converti, John Holmes, qu'il devait retrouver plus tard bien des fois sur sa route. Ce dernier, né à Windsor (Vermont) en 1799, était donc

3. Léon Lortie dans une étude préparée en 1949 pour les Editions éoliennes et intitulée « Jean-Baptiste Meilleur, éducateur et polygraphe (1796-1878) », mentionne le nom d'un certain abbé « Jean-Marie Bellenger » qui fut vicaire à Saint-Laurent et plus tard curé de Lavaltrie. Or le Dr Meilleur lui-même, dans son *Mémorial de l'Éducation* (1876), parle également d'un abbé Joseph-Marie Bélanger (p. 305) qui semble bien le même personnage.

4. Le Dr Meilleur se lia d'amitié avec ce jeune vicaire, ordonné prêtre en mars 1813 (Meilleur avait alors 17 ans) et qui fit du ministère à Saint-Laurent. Beaucoup plus tard, Meilleur fera de l'abbé Bélanger un éloge vibrant dans son *Mémorial* et dira de lui qu'il « était un ami personnel et un ami zélé de l'éducation populaire... l'un des soutiens du Collège de l'Assomption. » p. 305-306.

5. Maurault, Mgr O. *Le petit Séminaire de Montréal*, p. 72. Librairie L. J. A. Derome, Montréal, 1918.

de trois ans plus jeune que Meilleur. Il avait complété ses études classiques à l'Université Dartmouth, à Hanover (New Hampshire); converti au catholicisme et désireux d'embrasser le sacerdoce, on lui fit recommencer sa philosophie afin de l'éprouver dans la discipline et l'observance des préceptes de l'Eglise catholique.

« C'est là, écrit Meilleur, et pendant ce temps que j'eus l'avantage de l'avoir pour collègue permanent à l'extérieur durant les marches que faisait la communauté, les jours de congé, ou lorsqu'elle allait à l'église Notre-Dame pour y suivre les exercices religieux qui y avaient lieu. D'un caractère positif et grave, nous nous convenions l'un à l'autre sous plusieurs rapports; nous étions l'un et l'autre enclins à poursuivre des études sérieuses. M. l'abbé Holmes a pu s'y livrer avec un courage et une persévérance inimitables. »⁶

Ainsi donc Meilleur et Holmes lièrent une amitié solide si bien que ce dernier contribua beaucoup, au terme de la classe de rhétorique, à l'orientation de son ami. Meilleur, en 1821, avait décidé d'embrasser la carrière juridique; Holmes conseilla plutôt la profession médicale, comme plus en harmonie avec la tournure d'esprit et les dispositions intellectuelles du jeune homme. La tradition veut encore, qu'à cette époque, Meilleur ait reçu un autre héritage qu'il employa à la poursuite de ses études.⁷

JEAN-BAPTISTE MEILLEUR AUX ÉTATS-UNIS

En octobre 1821, Jean-Baptiste Meilleur prenait le chemin des États-Unis afin d'y poursuivre ses études médicales : il s'inscrivit à la Castleton Academy of Medicine, elle-même affiliée au Middlebury College du Vermont. « Meilleur sut bien profiter des avantages que lui offrait le nouveau milieu où il devait vivre jusqu'en 1825. Il s'assimila bien les leçons de ses maîtres, plus particulièrement celles de chimie et de botanique. Non content de s'initier aux connaissances médicales,

6. Meilleur, Jean-Baptiste, *Mémorial de l'Éducation du Bas-Canada*, seconde édition, Québec, 1876, p. 299-300.

7. Lortie, Léon, « Notes de 1949 », pour les Éditions éoliennes, p. 5.

il s'inscrivit encore, en 1823 et 1824, comme Senior, au Collège de Middlebury pour y suivre les cours de Frederic Hall en minéralogie et en physique expérimentale. »⁸.

Les cours de médecine, à cette époque, différaient sensiblement de ceux que nous connaissons aujourd'hui. C'est ainsi que l'école de Castleton obligeait les étudiants à se mettre sous la direction d'un médecin breveté et autorisé, à suivre deux séries complètes de cours et de conférences, à être acceptés par les examinateurs de l'institution, puis enfin à soutenir publiquement, à Middlebury, une thèse sur un sujet se rapportant à l'art de guérir et de défendre les principes s'y rapportant. Les diplômés de l'institution devaient devenir des hommes instruits et cultivés. L'un des problèmes les plus difficiles à résoudre était de trouver des corps humains pour le travail de dissection : les étudiants pratiquaient donc sur des cadavres volés dans les cimetières ou obtenus en contrebande et expédiés dans des barils de lard salé ! Ces cadavres venaient de New-York et on devait les conserver dans la saumure, la formaline ou le phénol. Il n'était pas question de soigner aux cliniques : d'ailleurs, ni Castleton, ni Middlebury ne possédaient d'hôpital. L'esprit d'observation de l'étudiant était à la base de sa formation : il devait regarder son maître, suivre ses conseils et s'estimer fort heureux lorsque ce dernier lui permettait de s'initier sur les cas bénins. Jean-Baptiste Meilleur reçut son diplôme à Middlebury, le 14 décembre 1825.⁹.

8. Lortie, Léon, *Notes sur le « Cours abrégé de leçons de Chymie » de Jean-Baptiste Meilleur*. Publications du laboratoire de Chimie de l'Université de Montréal, No 1, 1937, p. 7.

9. Lortie, Léon, *op. cit.*, p. 6. Nous empruntons encore à Léon Lortie les quelques notes suivantes : « Durant la période où Meilleur étudia, l'École de Médecine de Castleton était affiliée au Collège de Middlebury. Ce dernier fut fondé en 1800, par un diplômé de l'université Yale, Jeremiah Atwater qui, à 27 ans, fut le premier principal et le premier président. C'était un homme cultivé et austère qu'avait distingué Timothy Dwight, président de Yale qui, après son voyage de 1795 dans le nord de la Nouvelle-Angleterre, l'avait envoyé, en 1797, pour occuper le poste de principal à la Grammar School du comté d'Addison, à Middlebury. Atwater était avant tout un maître de discipline, mais aussi un « scholar » averti. Il donna à son collège une forte impulsion et un caractère nettement puritain, car c'est dans le but de former des « clergymen » qu'il l'avait fondé. Durant les dix années qu'il présida à ses destinées, la moitié des diplômés devinrent ministres.

« Mais en 1809 un événement se produisit qui changea passablement l'orientation de l'établissement. L'arrivée de Frederic Hall qui revenait d'Europe pour enseigner les mathématiques et l'histoire naturelle bouleversa les calmes habitudes de la maison. On se passionna pour l'enseignement de ce professeur érudit et fin causeur qui avait rencontré quelques-uns des plus grands savants de France et d'Angleterre. Son succès fut tel qu'on porta ses émoluments au-dessus de ceux d'Atwater. Celui-ci, probablement vexé, donna

Ces quatre années passées au Vermont ne furent pas consacrées uniquement à l'étude des sciences médicales : en effet, Meilleur profita de son séjour aux Etats-Unis pour se familiariser avec les sciences naturelles et toutes ces autres disciplines qui formaient alors ce que l'on appelait la *philosophie naturelle*. Meilleur avait quitté le Collège de Montréal sans compléter ses classes de philosophie : c'est donc à Middlebury qu'il étudia les systèmes de Locke, Newton et Descartes pour en garder une philosophie faite de l'idéalisme cartésien, du sentimentalisme de Locke et d'un mélange newtonien de mécanisme et de déisme.

Meilleur, avons-nous dit, se familiarisa avec l'histoire naturelle : il eut un professeur fameux dans ce domaine, Amos Eaton et nous verrons que le disciple se servira, à son retour au Canada, de ses connaissances en chimie et en botanique pour explorer la région de l'Assomption, faire l'inventaire de sa flore et analyser l'eau d'une source saline qu'il découvrira. Sa tournure d'esprit, son besoin de tout comprendre expliquent ce penchant si prononcé pour les sciences de la nature.

Un autre professeur exerça également une grande influence sur Meilleur, c'est Frederic Hall qui lui enseigna les mathématiques et l'histoire naturelle. Ce maître avait passé en France les années 1807 à 1809 et y avait rencontré quelques personnages illustres de cette époque, Louis-Joseph Gay-Lussac, Benjamin Thomson, comte Rumford, Paul-Yves-Roch-Gilbert Motier, comte de Lafayette, l'abbé René-Just

sa démission. La vogue des sciences ne fit qu'augmenter. En 1810, on songea à organiser une école de médecine. La chose n'était pas facile. On tenta même d'amener Nathan Smith, fondateur en 1798, avec Spalding, de l'Ecole de Médecine de Dartmouth. Mais le projet n'eut pas de suite.

« Quelques années plus tard, en février 1818, les docteurs Silah Gridly et Theodore Woodward fondaient le Castleton Medical College qui fonctionna sans charte la première année. Deux ans plus tard, la législature du Vermont lui octroya le droit de conférer des grades. On s'occupait en même temps d'affilier l'institution à un collège pour faire comme les autres écoles de Médecine de la Nouvelle-Angleterre. Ce fut à Middlebury que revint cet honneur et celui de décerner des diplômes en médecine. La même année (1821), le nom fut changé en celui de Vermont Academy of Medicine et on érigea un pavillon spacieux pour remplacer le vieux magasin délabré qu'on avait transformé en salles de cours et en laboratoires... Les études comprenaient la physique théorique et pratique, la jurisprudence médicale, la chirurgie et l'obstétrique, l'anatomie et la physiologie, la chimie, la philosophie naturelle, la botanique, la matière médicale et la pharmacie... »

L'affiliation de Castleton à Middlebury eut comme effet d'y élever considérablement le niveau des études médicales... C'est dans cette atmosphère que Meilleur fit ses études de médecine ».

Haüy et quelques autres. Hall n'était pas un savant, mais un habile vulgarisateur, un excellent pédagogue qui possédait sur ses étudiants un ascendant considérable : aussi Meilleur lui voua-t-il un véritable culte.

Jean-Baptiste Meilleur présenta sa thèse de doctorat à l'École de Médecine de Castleton, de Middlebury College; le titre en était *An Inaugural Dissertation on the Symptoms, Causes, Pathology and Treatment of Scrofula*¹⁰. Après l'acceptation de ce travail, il décida de s'inscrire pour une année supplémentaire d'études afin de compléter ses connaissances médicales et suivre des cours de chimie et de botanique de J.-F. Dana. Il enseigna même le français, s'il faut en croire ses affirmations¹¹ : « C'est aussi à cette Université que j'ai donné en même temps (en 1825), un cours de français à ses élèves classiques. » Ce n'était pas la première fois, semble-t-il qu'il agissait comme précepteur dans cette langue, car on relève, dans le *Vermont Standard* du 17 décembre 1822, l'annonce suivante :

« The subscriber having come to the United States for the purpose of acquiring a knowledge of the English language, and having accomplished that object, proposed to open a school in Middlebury, to instruct those young ladies and Gentlemen who may wish, in his vernacular language. The elementary principles of the French language, the Etymology of words and Accentuation will be taught viva-voce by way of Lecture. Young Gentlemen who design to attend Doct. J.A. Allen's Summer Medical School, next season, are informed that for a trifling expense they can have an opportunity

10. Cette thèse fut publiée dans le *Journal de Médecine de Québec*, le périodique éphémère fondé par F.-X. Tessier : I, 233-240; II, 81-88; 217-224; 360-371 (1826-27). Léon Lortie a raconté voilà plusieurs années, qu'un certain M. Arthur Bélair, de Trois-Rivières, lui apporta, en 1942, quelques documents ayant appartenu au Dr Meilleur. Parmi ces papiers se trouvait le doctorat en Médecine du Middlebury College, École de Médecine de Castleton, Vermont, daté du 15 décembre 1824 et signé par Josuas Bates, Praeses, Guglielmus Tully, Academiae Medecinae praeses, Guglielmus Anderson, Amos Eaton, Jonathan C. Allen, Theodorus Woodward, Academiae Medecinae Professores.

11. Meilleur, *op. cit.*, p. 79. Parmi les documents mentionnés à la note précédente, on trouve une attestation qui montre que Meilleur a suivi une année de cours à l'Université Dartmouth, à Hanover, dans le New-Hampshire et que ces cours furent ceux d'Anatomie, de Chirurgie, de théologie et de pratique de Physique, d'Obstétrique, de Chimie, de Pharmacie et de matière médicale et de Médecine légale. Ce certificat est daté du 13 décembre 1825.

of attending to French through the season. By devoting only a small portion of their time to the subject, a knowledge of the language can be obtained.

J.B. Meilleur¹².

Il est évident que le Dr Meilleur enseigna le français à Hanover, au Dartmouth College : pour aider ses élèves, il publia *A Treatise on the Pronunciation of the French Language* dont la première édition parut sans doute en 1825, comme l'affirme l'auteur lui-même dans la préface de la seconde édition, publiée en 1841,¹³ et où il déclare sans ambages :

« The following treatise is an analysis of the French Alphabet, which was first published, in the States in 1825, at the repeated request of my former pupils, as an *abrégé* of my lectures on the pronunciation of the French language, publicly exemplified by myself on the blackboard¹⁴. ».

On peut se demander ici ce que fut le séjour de Jean-Baptiste Meilleur aux Etats-Unis, particulièrement à Middlebury. Les citoyens de cette ville connaissaient bien le Canada, surtout Montréal et Québec d'où leur venaient des commandes de marbre et de monuments dont cette petite ville tirait une partie de sa prospérité. On sait, d'autre part, que le *Middlebury Literary and Philosophical Repository* avait publié, en 1815, une lettre d'un voyageur qui rentrait du Canada. Pleine d'aperçus amusants, cette épître soulignait l'état déplorable du système scolaire du Bas-Canada, la pauvreté des maisons d'éducation, notamment du Collège de Montréal qui ne possédait même pas de bibliothèque scientifique et où le musée et le cabinet de physique que messire Jacques Houdet était alors à organiser, n'était qu'à l'état embryonnaire. Comme bien l'on pense, on dut questionner le jeune étudiant sur son pays, sur ses institutions, sur son gouvernement, sur ses écoles. Et c'est afin de faire mieux connaître le Canada

12. Le Dr Meilleur ne dit nulle part qu'il enseigna le français à Middlebury : on peut se demander si ses activités dans ce domaine ne se sont pas limitées à l'insertion de cette annonce (Notes manuscrites de Léon Lortie).

13. Morgan, dans *Bibliotheca canadensis*, indique l'année 1823 comme année de publication, p. 276. L'année 1825 paraît plus vraisemblable car Meilleur est alors au Dartmouth College.

14. Lortie, Léon, *op. cit.*, p. 9.

qu'il traduisit, selon une tradition toujours vivante chez les Messieurs de Saint-Sulpice, l'*Histoire du Collège de Montréal*, écrite par le supérieur du temps, M. Auguste Roux. Il faut avouer ici que cette traduction est demeurée introuvable : on comprend qu'elle serait d'un intérêt singulier, car elle nous renseignerait sur les débuts du premier établissement classique de la région de Montréal et dont M. Roux fut un historien tout près de la source.

LE DR JEAN-BAPTISTE MEILLEUR S'ÉTABLIT À L'ASSOMPTION EN 1826

C'est en 1826 que le Dr Jean-Baptiste Meilleur revint au Canada. Que rapportait-il de son séjour aux Etats-Unis ? « Son diplôme de médecine, écrit encore Léon Lortie, un bagage de science médicale aussi considérable qu'il était alors possible d'acquérir en ce temps-là dans la Nouvelle-Angleterre, un esprit nettement tourné vers les sciences naturelles. Mais par-dessus tout une expérience considérable des méthodes éducationnelles qu'il avait amassée au cours de ses études et de ses conversations et le ferme propos de faire profiter ses compatriotes de tout ce qu'il avait remarqué pendant son séjour là-bas. Il avait constaté les bienfaits que procure l'instruction, il s'était rendu compte du zèle que manifestaient les Américains pour les sciences et les arts, témoin de l'ardente rivalité qui avait animé les citoyens de Middlebury lorsqu'il s'agit d'agrandir le collège, chacun souscrivant « until it hurts », comme diraient aujourd'hui leurs descendants; il avait comparé la pauvreté des siens avec l'aisance de ceux avec qui il venait de vivre cinq années de fructueux travail¹⁵. » Dans toutes les initiatives du Dr Meilleur, surtout dans le domaine de l'éducation, il faudra se rappeler l'influence décisive exercée sur lui par ses études à Castleton, à Middlebury et à Dartmouth. Dans tous ces centres universitaires, il lia de durables amitiés et s'y plut tellement qu'il pourra écrire plus tard « qu'il aurait pu demeurer aux Etats-Unis, mais que c'est le désir d'être utile aux siens qui l'a fait revenir dans sa patrie. »¹⁶

15. Lortie, Léon, texte de 21 pages (8½ x 11) sur « Jean-Baptiste Meilleur », sans date, pp. 10-11.

16. Bibaud, Michel, *Bibliothèque canadienne*, IX, 210-214.

Jean-Baptiste Meilleur, en revenant au Canada, s'installe, vraisemblablement en février 1826, à L'Assomption, dans la maison où avait vécu Barthélemy Joliette, le fondateur du village de l'Industrie, qui deviendra plus tard Joliette. Comme on peut s'y attendre, il s'affaire aux malades, mais sa grande puissance de travail lui permet d'écrire de nombreux articles pour les journaux médicaux ou autres périodiques. C'est ainsi qu'en mai 1826, il préparera un article sur l'acide prussique, article qui paraîtra dans le *Journal de médecine de Québec*. Vers la même époque il envoie également à F.-X. Tessier sa thèse sur « la scrofule », i.e. la dissertation exigée par Middlebury du candidat au grade de docteur en médecine. Cette même année 1826, on le voit analyser l'eau saline de L'Assomption qu'il compare à celle de Saratoga Springs : il en énumère les propriétés médicinales, la valeur thérapeutique pour la guérison de certaines maladies. La note qu'il prépare à ce sujet paraît dans *La Bibliothèque canadienne* de Michel Bibaud et suscite quelques réactions intéressantes au sujet des croyances populaires : Meilleur les réfute dans *Le Spectateur canadien*¹⁷. Ce problème des eaux minérales semble avoir beaucoup intéressé le jeune médecin : à plusieurs reprises, il en parlera dans son traité de chimie à propos des sources de Varennes, des Forges du Saint-Maurice et de Machiche. Il est aussi un fervent botaniste : toute la région de L'Assomption sera étudiée par lui et il rappellera, plus tard, les découvertes, extraordinaires pour l'époque, de ses premières années de pratique médicale.

Bref, le jeune praticien s'intéresse à tout ce qui touche au domaine scientifique; bien plus, il publie des articles dans *La Minerve* et dans *La Bibliothèque canadienne* sur les sujets les plus divers puisqu'il traite de chimie et d'économie domestique, d'agriculture, de géologie, d'entomologie et d'éducation¹⁸, soit sous son nom, soit en utilisant un pseudonyme.

Jean-Baptiste Meilleur est un médecin de campagne consciencieux et dévoué; sa réputation s'étend dans tout le comté qui portait alors le nom de Leinster : on vante son habileté, ses connaissances nombreuses et variées. C'est un homme d'ordre, de principes, qui ne

17. *La Bibliothèque canadienne*, III, 142, 199; *Le Spectateur Canadien*, 21 octobre 1826.

18. Sur l'éducation, voir dans *La Minerve* des lettres signées de divers pseudonymes, dans les numéros du 8 janvier, 5, 9, 12 mars et 10 août 1829.

calcule pas avec son temps ni avec sa peine lorsqu'il s'agit de rendre service et de soulager la misère humaine. Il commence déjà, à cette époque, à s'intéresser à l'éducation de la jeunesse et il n'est pas présomptueux d'affirmer que Meilleur songe même à doter sa paroisse de L'Assomption d'une bonne maison d'éducation, d'une école qui serait supérieure à celle où se dévouait le vieux pédagogue Samuel Lewis. Ses visites dans la région le convainquirent de tout le bien que l'on pourrait faire à cette population en mettant à sa disposition une institution d'enseignement classique. Il constatait les succès remportés par ses compatriotes anglo-saxons et résolut de travailler lui aussi, selon ses moyens, à répandre dans les campagnes canadiennes un peu plus d'instruction et de connaissances en organisant des écoles de qualité.

C'est à cette époque — Jean-Baptiste Meilleur dépassait alors la trentaine — qu'il songea à fonder un foyer : il alla chercher sa compagne à Repentigny. Joséphine Eno, dit Deschamps, fille d'Amable Eno avait 22 ans lorsqu'elle épousa Jean-Baptiste Meilleur le 6 juin 1827. Le jeune ménage s'établit à L'Assomption où devaient naître plusieurs des onze enfants issus de ce mariage; quelques-uns moururent en bas-âge. Parmi ceux qui survécurent, mentionnons :

- *Joséphine* (1829-1907) qui se maria à Jules Berthelot, avocat et protonotaire à Sainte-Scholastique; elle eut cinq enfants;
- *Marie-Esther* (1832-1892) resta célibataire;
- *Joséphine-Charlotte* (1836-1904) mariée à Georges-Isidore Barthe, avocat, publiciste, député, magistrat, traducteur officiel aux Communes d'Ottawa; elle en eut neuf enfants.
- *Alphonsine* (1845-1926) mariée à Alphonse Boyer et mère de cinq enfants.¹⁹

MEILLEUR, LA POLITIQUE, LE JOURNALISME

Vers le même temps, Jean-Baptiste Meilleur commence à s'intéresser à la politique du Bas-Canada : lord Dalhousie, alors gouverneur, venait de dissoudre l'Assemblée législative parce que celle-ci refusait de voter en bloc les subsides comme l'exigeaient le Conseil exécutif

19. Lejeune, Père Louis, *Dictionnaire Général du Canada*. Voir au nom Meilleur, II, 258.

et le gouverneur lui-même. Les élections eurent lieu en août 1827, c'est-à-dire deux mois à peine après le mariage de Meilleur. Celui-ci prend une part active à la campagne en faveur des candidats Leroux et Poirier qui furent élus contre Courteau et Rochon. Mais les deux vaincus n'acceptèrent pas le verdict populaire et exprimèrent des doutes sur l'honnêteté du vote. Le Dr Meilleur, la droiture même, répondit avec vigueur aux accusations et affirma, dans deux lettres signées M. et datées de L'Assomption, que tous les candidats avaient obtenu justice, les vaincus et les vainqueurs. Ces deux lettres furent publiées dans *La Minerve* des 17 et 27 août 1827. « On peut à peu près sûrement les attribuer à Meilleur, écrit le Dr Léon Lortie. Elles sont signées d'une initiale M. et datées de L'Assomption. C'est déjà une présomption car les gens capables d'écrire correctement n'étaient pas nombreux alors, surtout à la campagne. Le style est bien de lui, raisonneur et catégorique, d'un homme qui ressent vivement les attaques que l'on porte contre lui ou ceux qu'il estime. Meilleur, pendant cette période, ne signe que les articles qui ont trait aux sciences. En d'autres occasions, il écrira sous un pseudonyme, comme pour ses lettres sur l'Education en 1829. N'oublions pas, non plus, qu'il était alors l'agent de *La Minerve* pour L'Assomption. Autant d'indices qui nous portent à croire qu'il est bien l'auteur des deux lettres auxquelles répondit « L'Ami de la justice », le 17 septembre. Cette réponse provoqua une nouvelle lettre le 27 septembre qui eut comme résultat de clore le débat ».²⁰

La fièvre électorale passée, Meilleur reprend sa tâche auprès de ses malades : il faut l'imaginer à cette époque assez lointaine où les routes étaient rudimentaires et les moyens de transport se bornant aux voitures à traction animale. Mais le jeune médecin continue à s'intéresser aux questions scientifiques, à la vie intellectuelle qui s'exprimait dans des publications comme celle de Michel Bibaud, *La Bibliothèque canadienne* à laquelle Meilleur contribue à l'occasion.

MEILLEUR ET LES PROBLÈMES SCIENTIFIQUES

Une question passionnait alors ceux qui se piquaient de culture : le conflit entre le texte de la Genèse et la théorie des périodes ou époques géologiques auxquelles on assignait des millions d'années

20. Notes manuscrites de Léon Lortie, p. 14-15.

d'existence. L'un des amis du Dr Meilleur, cet abbé Joseph-Marie Bélanger, qui fut jadis vicaire à Saint-Laurent, était alors curé de Saint-Paul-de-Lavaltrie et s'intéressait aux sciences naturelles. A plusieurs reprises, il avait adressé aux journaux des lettres traitant d'agriculture, de botanique, de géologie et d'entomologie, toutes questions qui intéressaient également le Dr Meilleur. Dans l'une de ces études qui parut chez Michel Bibaud, l'abbé Bélanger s'en prend aux savants modernes et préfère, à leurs théories audacieuses, l'interprétation traditionnelle des jours (mosaïques) de vingt-quatre heures, plutôt que ces jours-époches comportant des millions d'années d'évolution.

Le Dr Meilleur, au hasard de ses courses, passe donc un jour à Lavaltrie où il rencontre le curé « géologue », son vieil ami : c'était le 20 octobre 1827. Ce dernier parle de son article dans *La Bibliothèque canadienne* et dont le Dr Meilleur n'a pas eu connaissance. Le curé lui en remet alors un exemplaire et attend les commentaires. Quelle ne fut pas la surprise de Meilleur de constater que les opinions du « naturaliste de Lavaltrie » étaient bien différentes des siennes. Il entreprend donc de lui répondre, très courtoisement, il va sans dire. Meilleur n'admet pas les idées du brave curé : le savant a le droit de connaître l'histoire de la terre et l'étude des sciences naturelles élève l'âme vers le Très-Haut en faisant mieux apprécier la grandeur et la beauté de son oeuvre. La religion défendrait-elle d'interroger la Nature et la géologie serait-elle la science du désordre, comme le prétend messire Bélanger ? Notons, toutefois, que le Dr Meilleur admet les jours bibliques de vingt-quatre heures et il s'applique à ce propos à faire un peu d'« interprétation ». Frederic Hall, à qui il envoya le texte de son article, le trouva fort intéressant, en fit une traduction et des commentaires pour le publier lui-même.

Bien plus tard, le Dr Meilleur, en préparant son *Mémorial de l'Education*, rendra hommage à cet ami personnel :

« Outre les qualités littéraires et les vertus spéciales qui le caractérisaient, M. Bélanger avait des dispositions heureuses qui en faisaient un poète et un physicien profond. C'est en réponse à quelques-unes de ses questions relativement à la Géologie, que j'écrivis quelques observations, un peu spéculatives, qui furent publiées, d'abord dans *La Revue Canadienne* puis, plus tard, dans *Le Répertoire National*, de Montréal. Ces observations ayant attiré l'attention favo-

rable de quelques savants américains, M. Bélanger qui avait eu le mérite de les avoir provoquées, en eut certainement la plus grande gloire.^{21.} »

Comme on le voit, Meilleur ne craint pas la polémique, sur le terrain scientifique en particulier, par suite des études sérieuses qu'il fit aux Etats-Unis. En 1827, on fondait à Québec, sous le patronage de lord Dalhousie, la Société Canadienne pour l'encouragement des Arts et des Sciences^{22.} En 1829, cette Société se fusionnait avec la Quebec Literary and Historical Society. La première toutefois, avant de disparaître, avait organisé un concours de travaux sur les Sciences, l'Agriculture et les Arts. Valère Guillet, notaire d'Yamachiche, fut parmi les lauréats avec son *Petit Système d'Agriculture*. Que vient faire ce notaire dans les travaux des champs ? Le Dr Meilleur relève quelques naïvetés dans cet essai, et trouve, il va sans dire, que l'auteur ignore beaucoup de choses en chimie; c'est alors qu'il entreprend d'écrire un supplément au *Système* de Valère Guillet. Ce n'était pas la première excursion du Dr Meilleur dans le domaine de l'agriculture : des articles publiés par *La Minerve*, en 1826, avaient traité longuement des engrais et de la mouche hessoise qui faisait alors de grands ravages dans les blés : il suggéra le chaulage des grains de semence comme moyen de se débarrasser des oeufs de cette mouche.^{23.}

LE « COURS ABRÉGÉ DE LEÇONS DE CHYMIE »

Deux projets d'importance commencent à retenir l'attention du Dr Meilleur à cette époque : fonder un collège classique à L'Assomption et écrire un traité de Chimie. Cette dernière entreprise fut commencée en 1828 et l'ouvrage paraîtra en 1833 sous le titre suivant : *Cours abrégé de Leçons de Chymie*.

Qu'est-ce donc que cet ouvrage de Chimie et que faut-il en penser ? Le *Cours de Chymie* du Dr Meilleur comprend une préface, une introduction, une table des matières, formant un total de 22 pages, plus une page d'errata non numérotée, puis l'ouvrage lui-même formé de 144 pages, divisé en six chapitres et un supplément.

21. Meilleur, J.-B., *op. cit.*, p. 305-306.

22. Lortie, Léon, « Notes manuscrites », pp. 15-21.

23. *La Minerve*, 9 juillet 1829 : « Remèdes contre la mouche hessoise. »

Il faut tout d'abord rappeler ici que ce volume fut publié en 1833 et que la Science a fait des pas de géant depuis cette date. Toutefois on ne peut s'empêcher d'admirer l'à-propos de cette préface qui pourrait figurer dans un manuel de Chimie paraissant aujourd'hui; qu'on lise plutôt :

« Vivant dans un siècle riche en faits nouveaux et en découvertes intéressantes; environnés de circonstances particulières que nous ne pouvons contrôler aisément sans le secours des lumières de la science; surpris à chaque instant par des événements d'une nature extraordinaire qui demandent de nous l'application constante de principes certains et divers, et étant dans un pays appauvri qui ne peut maintenir son existence morale, industrielle et politique, que par une bonne éducation, nous sentons de plus en plus tous les jours le pressant besoin qu'a notre Jeunesse de connaissances au moins élémentaires, et l'importance croissante de mettre en oeuvre tout ce qui est en notre pouvoir pour lui en faciliter les moyens, et pour lui procurer une certaine notion des sciences dont l'application peut être de quelque utilité dans l'étude et la pratique des arts. »

Médecin lui-même, le Dr Meilleur souligne avec insistance l'absolue nécessité de la connaissance de la Chimie pour le médecin consciencieux :

« La chymie, sans le secours des principes de laquelle les arts ne sauraient se perfectionner, et le *médecin*, quelque recommandable qu'il pourrait être d'ailleurs, ne saurait exercer sa profession que comme un charlatan abusif, un empyrique grossier, compromettant à chaque instant les jours de son malade ! . . . Le médecin qui ne connaît pas les principes de la chymie marche constamment dans les ténèbres, pratique au hasard, et s'expose tous les jours à commettre fautes sur fautes, bévues sur bévues, absurdités sur absurdités.

« En effet, comment un médecin peut-il prescrire ou administrer, avec certitude ou espérance de succès, les remèdes dont il ne connaît pas bien la composition élémentaire ? De cette connaissance, pourtant, dépend immédiatement celle du jeu intéressant de leurs affinités et de leur incompatibilité respective, que le médecin scientifique ne perd jamais de vue, dans l'administration journalière des substances soumises au pouvoir de son art.²⁴ »

24. Meilleur, Jean-Baptiste, *Cours abrégé de leçons de Chymie*, 1833, p. vii, ix.

Mais voyons brièvement le contenu de l'ouvrage qui se dit *élémentaire* et destiné à la *jeunesse canadienne*. Ce cours de Chimie comporte six chapitres que l'on peut résumer comme suit :

Chapitre Premier : Définition de la chimie, analyse, synthèse; différents modes d'existence des corps physiques, substances et principes chimiques, etc.

Ce chapitre traite des généralités connues à ce moment au début du 19^e siècle et il peut se comparer favorablement, affirme le Dr Léon Lortie, avec les cours de Chimie publiés alors par les vulgarisateurs²⁵.

Chapitre II : Les principes chimiques, l'affinité, l'attraction, le calorique, l'électricité et la lumière; des moyens employés pour rompre l'adhésion; des différentes lois chimiques.

Ce chapitre comporte des notes et souvenirs très personnels de l'auteur que l'on accusera *faussement*, en 1859, d'avoir plagié les auteurs anglais.

Chapitre III : Substances acidifiantes; l'oxygène, le chlore, le fluorine, l'iode et l'hydrogène.

On peut regretter ici que l'auteur ait retenu, dans cet ouvrage en français, la nomenclature anglaise. Il n'avait malheureusement à sa disposition que des ouvrages anglais, comme il le soulignera dans *La Minerve* du 19 mars 1859.

Chapitre IV : Substances acidifiables non métalliques, l'hydrogène, le nitrogène, le soufre, le phosphore, le carbone et le bore (sic).

Ce chapitre comporte des observations personnelles de l'auteur sur les eaux minérales, sur les cavernes, sur la combustion.

Chapitre V : Substances métalloïdes : 1) les alkalis fixes, la potasse, la soude et l'ammoniaque, l'alkali volatil; 2) les terres alcalines, la chaux, la baryte, la strontite et la magnésie; 3) les terres non alkaliennes, la silice, l'alumine, la glycine, la zircone et l'yttria.

Ce chapitre est un peu court pour tout ce qu'il annonce.

Chapitre VI : Métaux proprement dits, le fer, le manganèse, l'étain, le zinc, l'arsenic, etc. etc. etc.

Notes trop succinctes.

25. On peut citer ici comme terme de comparaison le *Traité élémentaire de chimie et de physique* de M. Desroches, publié à Paris, en 1931, chez J.-B. Baillière.

L'ouvrage se termine par un supplément formé de deux leçons, l'une intitulée *Considérations générales sur les corps physiques des trois règnes de la nature* et l'autre sur le *tableau des affinités* ou traduction d'un texte de son maître, Amos Eaton. Que devient la chimie organique dans tout cet ouvrage ? Meilleur y fait une brève allusion en parlant des alcalis végétaux, des acides et de la définition des substances organiques.

Quel jugement porter sur ce « manuel de chimie » ? Et tout d'abord, l'auteur souligne dans la préface qu'il est « le premier Canadien qui se soit livré, d'une manière systématique, à ce genre de travail qui, malgré ses imperfections nombreuses, ne pourra qu'être utile . . . », ce en quoi il a raison, car l'ouvrage de François Blanchet (*Recherches sur la Médecine ou l'application de la Chimie à la Médecine*) publié à New-York, à l'Imprimerie Parisot, Chatham Street, en 1800, n'est qu'« un fatras de connaissances mal digérées et d'élucubrations fantaisistes »²⁶. tandis que l'autre ouvrage du chevalier Douglas (*La Traduction libre et abrégée des Leçons de Chimie de H. Davy*) publié en 1820 ne traite que de chimie agricole. Nous pouvons donc affirmer que Jean-Baptiste Meilleur fut le premier Canadien à écrire un cours de Chimie, devançant même semble-t-il dans ce domaine ses collègues anglo-canadiens. Et puis, quels étaient ses compatriotes capables d'en faire autant, en 1833 ? Est-il possible de dresser une liste de nos chimistes de cette époque ? Combien possédaient l'esprit de travail et la ténacité de Meilleur ?

Comment cet ouvrage fut-il reçu, lors de sa parution ? L'auteur nous apprend dans son *Mémorial* que les abbés John Holmes et Michel Dufresne, ce dernier curé de Saint-Gervais, s'employèrent à populariser le manuel de chimie et tentèrent de l'introduire dans les collèges classiques. On sait que l'édition avait été faite par souscriptions : il semble que, bientôt, tous les exemplaires disponibles aient été vendus car on pressa l'auteur de rééditer. Il entreprit donc, en 1835, de préparer un nouveau traité de chimie par questions et réponses et en publia quelques extraits dans *Le Glaneur*, périodique de Saint-Charles de la rivière

26. La bibliothèque Saint-Sulpice, à Montréal, possède une collection du périodique *Le Glaneur* ayant appartenu au Dr Meilleur, chacun des fascicules portant sa signature Cf. Léon Lortie, *Notes sur le « cours abrégé de leçons de chimie » de Jean-Baptiste Meilleur*, 1937, p. 23. *Annales de l'Acfas*, 3 : 237-265 1937, ou Publications du Laboratoire de Chimie de l'Université de Montréal, No 1.

Chambly (Village Debartzch), appartenant à Boucher-Belleville. Les troubles politiques qui furent particulièrement violents à Saint-Charles de Richelieu interrompirent cette publication. D'ailleurs, à ce moment, le Dr Meilleur s'était déjà engagé dans la politique et il représentait à l'Assemblée législative le comté de Leinster. Mais n'anticipons pas.

Avec le recul du temps, on peut dire que *Le cours abrégé de leçons de chimie* marque un moment dans la publication de manuels scolaires canadiens. Il est facile, aujourd'hui, de critiquer le style de Meilleur, ses emprunts à l'anglais : qui a fait aussi bien, qui a fait mieux, à cette époque ? Son volume fut un ouvrage utile au moment où il fut publié et il fit sans doute naître chez les lecteurs un désir ardent d'en connaître davantage au sujet de cette science « mystérieuse » qu'était alors la chimie. L'auteur reconnaît lui-même qu'il a puisé dans ses notes de cours et dans les auteurs dont il fit la connaissance aux Etats-Unis²⁷. D'ailleurs lorsque des adversaires jaloux ou soudoyés, qui se cachèrent sous l'anonymat, s'attaquèrent à cet ouvrage en 1859, Meilleur ne fit aucun mystère sur la genèse de cette oeuvre :

« Revenu des Etats-Unis en 1826 après cinq années passées au milieu d'un peuple parlant exclusivement la langue anglaise, j'écrivis, en 1829, mon traité de chimie d'après les notes prises aux Etats-Unis et quelques auteurs anglais. Ayant alors comme toujours plus de courage que de moyens, je dus me contenter de ces quelques auteurs, sans avoir de dictionnaire convenable. Je fus obligé de suppléer comme je le pouvais et c'est ainsi que j'ai francisé des mots techniques suivant ce qui me paraissait être en accord avec l'analogie. J'ai reconnu depuis, plusieurs erreurs qui doivent leur existence à cet expédient et j'ose dire que je pourrais aider à la critique à la corriger, s'il y avait de l'utilité à le faire, mais l'édition est épuisée, après avoir été favorablement jugée comme ouvrage élémentaire . . .

D'ailleurs, en écrivant ce petit ouvrage, mon but n'était pas de commenter ni citer les auteurs anciens ou actuels, mais seulement de faire un traité élémentaire pour faciliter à la jeunesse canadienne l'étude de la chimie, et je sais que je n'ai pas travaillé tout-à-fait en vain, car alors, nous n'avions pas, dans le pays, d'ouvrage élémentaire sur cette science. »²⁸.

27. Eaton, Amos, *The Chemical Instructor, The Chemical Note-Book*; Turner, Edward, (1798-1837), *Elements of Chemistry*, Brande, William Thomas, *Manual of Chemistry*, 1ère édition, 1819, Londres.

28. *La Minerve*, 19 mars 1859 (Cité par Lortie, Léon, *Notes sur le « Cours abrégé de leçons de Chimie » de Jean-Baptiste Meilleur*, p. 27.

Le traité de chimie du Dr Meilleur fera l'objet d'une polémique violente en 1859²⁹ : nous y reviendrons lorsque nous aborderons l'étude de cette période de la vie de notre premier surintendant de l'Éducation. Le Cours de chymie est depuis longtemps remplacé par des publications plus complètes, plus modernes : il reste que son auteur mérite notre respect, voire notre admiration pour son travail de pionnier, pour sa ténacité et son souci de la vulgarisation scientifique. Hélas ! il prêcha dans le désert, en un pays et à une époque où la curiosité intellectuelle et l'amour de la science devaient se justifier dans les journaux.

LA FONDATION DU COLLÈGE DE L'ASSOMPTION

Le second projet qui intéressa vivement le Dr Jean-Baptiste Meilleur à cette époque fut l'établissement d'un collège classique dans son village de L'Assomption. Ce ne fut pas une entreprise facile : ce fut, à notre avis cependant, l'un de ces gestes que l'on pose parfois dans la vie sans en mesurer toutes les répercussions ultimes, mais qui changent radicalement l'orientation de toute une existence. A ce moment, vers 1828, Meilleur vient à peine de commencer sa carrière de médecin de campagne : il est jeune, plein de talent et d'ambition, rempli de curiosité et désireux de faire partager ses connaissances et son amour de la vérité. Sa décision de fonder le Collège de l'Assomption va le conduire insensiblement mais sûrement vers sa destinée, vers le poste de surintendant de l'Éducation pour le Bas-Canada. Mais avant d'y accéder, il va faire du journalisme pédagogique en publiant de nombreux articles dans les journaux du temps, à l'occasion, tout d'abord, de la loi scolaire de 1829, puis plus tard, lorsque Arthur Buller préparera son dossier sur l'éducation, dans les cadres du rapport Durham. D'autre part, il se lancera dans la politique active et sera élu député de son comté en 1834 : sur une scène plus vaste, il s'occupera plus que jamais d'éducation et s'y fera remarquer par sa pondération, son bon jugement et ses suggestions marquées au coin de la sagesse.

Mais revenons à la fondation du Collège de L'Assomption. « Il n'est que juste de dire, lisons-nous dans le *Mémorial de l'Éducation*,

29. *La Minerve*, 3, 8, 10, 12, 15, 17, 19, 22, 29 mars 1859, 7, 9, 16 avril 1859.

que c'est le Dr Meilleur qui, le premier, fit la proposition d'établir un collège classique à L'Assomption; qui la développa et la fit agréer sur les lieux et dans le parlement provincial dont il était membre, et ce, malgré une forte opposition qu'une manière de voir différente suscitait à l'entreprise. Ce qui faisait dire à M. Frs Labelle (curé de la paroisse) : « Docteur Meilleur, il n'est pas raisonnable que, vous et moi, qui sommes deux étrangers dans cette paroisse, nous entreprenions d'en faire le bien, malgré ses premiers citoyens. »

« Sans doute que, continue encore le Dr Meilleur, vu le nombre de collèges classiques que nous avons déjà, et dont deux florissants étaient dans le voisinage et presque à vue d'oeil, il était bien permis d'avoir, honnêtement, une opinion opposée à cette proposition que fit le Dr Meilleur en 1828; mais il était pénible de voir que, généralement, les opposants avaient pour mobile des considérations bien différentes; leur esprit de domination et de monopole, les portaient fortement à s'opposer à l'instruction des enfants du peuple, et, par conséquent, à ce grand moyen d'éducation dans un district populeux dont les habitants encore très généralement peu instruits, étaient les instruments aveugles et souvent obligés, de ceux qui les exploitaient dans les affaires publiques et dans la politique (p. 158). »

Le Dr Meilleur avait donc décidé de fonder un collège classique à L'Assomption : c'était, on en conviendra, une entreprise fort audacieuse pour l'époque car toutes les institutions d'enseignement secondaire qui existaient alors étaient dues à l'initiative du clergé canadien. Que venaient faire des laïcs, fussent-ils docteurs, dans ce domaine ? On sait que Meilleur avait, pour le seconder, l'un de ses collègues dans la pratique médicale, le Dr Louis-Joseph-Charles Cazeneuve. Mais voici arriver l'occasion propice : Meilleur participe en 1829 à une corvée pour la construction d'une école à Saint-Eustache; de retour à L'Assomption, il prépare une série d'articles sur l'éducation qu'il adresse à *La Minerve*, articles qu'il publie sous divers pseudonymes et dans lesquels il se répond à lui-même pour réfuter les objections qu'il a souvent inventées de toutes pièces.

Cette aventure journalistique constitue un moment important dans la carrière du Dr Meilleur : Léon Lortie a recherché longuement, dans une étude assez récente,³⁰ la paternité de ces quinze articles qui

30. Lortie, Léon, « Le Retour de Jean-Baptiste Meilleur au Canada » dans *Mémoires de la Société royale du Canada*, (1956), p. 69-84. Nous recommandons vivement, à

parurent dans *La Minerve* du 8 janvier au 10 août 1829. Qu'il nous suffise ici d'indiquer les dates de parution, les pseudonymes utilisés et les auteurs probables :

- 8 janvier 1829 : article signé « Un passant — Ami de l'Education » ; il y est question de la corvée de Saint-Eustache. Cet article est du Dr Jean-Baptiste Meilleur.

- 9 février 1829 : article signé « Un Observateur — L'Assomption ». Le Dr Lortie affirme que cette lettre n'est pas de Meilleur mais qu'elle peut être du Dr Cazeneuve.

- 23 février 1829 : article signé « Un Ami de l'Education » : l'auteur de cette lettre répond *au Passant*, de l'article du 8 janvier. Cet article n'est donc pas de Meilleur.

- 26 février 1829 : article signé « L'Ami du Pays... de Cacouna » ; ce n'est donc pas un article de Meilleur, mais il discute cependant d'éducation et de fondation de collèges.

- 5 mars 1829 : article signé « Un Passant, ami de l'Education » : dans cette lettre, le Dr Meilleur répond à l'*Ami de l'Education* dont l'article fut publié le 23 février.

- 9 mars 1829 : article signé « Le Médiateur » : Lortie attribue au Dr Meilleur la paternité de cet article.

- 12 mars 1829 : article signé « L'Optimiste — Saint-Hyacinthe ». Meilleur affirme lui-même dans son *Mémorial* (1860) qu'il est l'auteur de cet article et que la mention de Saint-Hyacinthe n'a pour but que de détourner les soupçons qu'on pourrait faire porter sur lui.

- 16 mars 1829 : article signé « Habitant de Kamouraska » : c'est la réponse à un éditorial du *Spectateur Canadien*, du 31 janvier 1829. Ce texte n'est pas de Meilleur.

- 16 avril 1829 : article signé « Vindex Cleri » qui répond à l'*Habitant de Kamouraska* qui avait attaqué le clergé canadien.

tous ceux qui s'intéressent au Dr Meilleur, la lecture de cette étude très fouillée sur la paternité de tous les articles se rapportant à l'éducation et publiés dans *La Minerve* de 1829.

- 8 juin 1829 : article qui constitue la réponse de l'Habitant de Kamouraska.
- 23 mars 1829 : article signé M.P.P.
- 30 mars 1829 : article signé M.P.P. Montréal.
- 6 avril 1829 : article signé M.P.P. Sainte-Thérèse.
- 16 avril 1829 : article signé M.P.P. Montréal.

Le Dr Lortie émet l'hypothèse que ces quatre articles sont probablement du Dr Jacques Labrie, alors député des Deux-Montagnes au parlement du Bas-Canada. On sait qu'il avait quitté Saint-Eustache où il habitait (mi-octobre 1828) pour des raisons de santé et qu'il s'était installé à Montréal.

- 10 août 1829 : article signé « Un Compatriote » du Dr Meilleur. (Analyse du projet de loi de 1829).

En effet, c'est le temps où l'on discutait à l'Assemblée législative de Québec, le projet de loi des écoles élémentaires qui deviendra la *Loi des Ecoles de Syndics*. Meilleur en profite donc pour faire une étude détaillée de la nouvelle loi : rien de surprenant alors de voir ses concitoyens le choisir comme *syndic* des écoles de L'Assomption. Ainsi, pour Meilleur, c'est un pas en avant dans cette nouvelle voie où il commence à s'engager inconsciemment peut-être, mais de façon irrévocable. Bien plus, le médecin se fait instituteur, à l'occasion, pour donner des leçons de grammaire, d'arithmétique, de géographie.³¹ Son village comptait alors trois écoles de garçons et deux de filles : il voulait mieux. Lisons encore une fois ce qu'il en dit dans son *Mémorial* :

« Le collège de L'Assomption fut fondé en 1832 et ouvert aux élèves en 1833, par Messire Frs Labelle, curé de la paroisse et par MM. les Drs Cazeneuve et Meilleur, au moyen de leurs contributions volontaires, de celles des habitants de la paroisse au montant de plus de £ 300 et d'une somme de £ 300 obtenue de la Législature provinciale par ce dernier pour cette fin (p. 156). »

31. Le Dr J.-B. Meilleur a consacré un chapitre de son *Mémorial* à la loi des écoles élémentaires de 1829 : p. 151-153. Voir au besoin la longue étude que nous avons faite nous-même de cette loi dans *Le système scolaire de la province de Québec V*, (1955), p. 100-175.

Ce collège fut, pendant le premier cours qu'il dispensa, dirigé presque exclusivement par des laïcs : « on ne croyait pas au besoin, ni au succès d'une semblable institution, dira le Dr Meilleur. On la croyait trop proche de Sainte-Thérèse et surtout de Montréal et d'un établissement impossible. Ce n'était là qu'une opinion; mais étant générale elle était une autorité pour l'opposition qu'on apportait à l'entreprise d'après des considérations bien différentes. »³². On tenta de suivre, dans cette institution, le mode d'enseignement mis de l'avant par Joseph Lancaster et connu sous le nom d'*enseignement mutuel*; mais il fallut bientôt abandonner ce système pour revenir à *l'enseignement simultané*.

Les initiateurs du Collège de L'Assomption durent payer de leur personne et de leur argent pour mener à bonne fin l'entreprise commencée; les trois fondateurs, nous assure le Dr Meilleur, durent soumettre leurs propriétés personnelles à une hypothèque pour faire l'emprunt d'une somme au moins égale à celle promise par le gouvernement à condition que l'édifice fut terminé. Et les objections du début continuèrent : certaines personnes ne croyaient pas à la possibilité du succès d'une telle institution, d'autres en « redoutaient l'effet comme devant, suivant eux, nuire à la prospérité de leurs familles respectives et mettre les enfants du peuple au niveau des autres enfants. »³³. En fait, les citoyens du village de L'Assomption voulaient bien, non pas un collège classique, mais seulement une école modèle et c'est dans cet espoir que plusieurs offrirent leur aide financière. Le Dr Meilleur, au contraire, et ses collaborateurs, désiraient établir un collège classique et cela avec ténacité. Ils réussirent; Meilleur consacra quinze pages de son *Mémorial*, publié en 1876, à faire l'histoire de cette difficile fondation. Sans doute pouvait-on, en 1828, mettre en doute la sagesse de l'entreprise : l'avenir cependant lui donna raison.

Le Collège fut organisé selon les directives du Dr Meilleur. Il souligne, dans la description qu'il en fait, que l'institution comportait, au début, deux cours différents, un *cours classique* et un *cours préparatoire*, où l'on enseignait toutes les branches d'instruction pratique : l'anglais, le français, l'art épistolaire, la géographie, la tenue des livres et « toutes les autres sciences pratiques qui ont une application immé-

32. Meilleur, *op. cit.*, p. 159.

33. *Idem*, p. 161.

diat et constante dans le cours de la vie. » Au rythme des développements, le collège fut doté d'une bibliothèque, d'un cabinet d'histoire naturelle; on y organisa même sous la direction du capitaine Jaumenes, ancien officier des armées de Napoléon, une école militaire volontaire avec manoeuvres et évolutions des armes; enfin, plus tard, vers 1867, on greffera au Collège une école d'agriculture systématique et régulière, souligne le Dr Meilleur.³⁴

Comme on l'a déjà vu, le Dr Jean-Baptiste Meilleur était capable de mener plusieurs entreprises de front : la fondation d'un Collège classique aussi bien de la préparation d'un manuel de chimie. Il s'intéressera également, en 1829, à la loi scolaire dont nous venons de parler et il publiera, à ce propos, des commentaires intéressants dans *La Minerve*, commentaires qu'il est utile de rapprocher de ce qu'il écrivit plus tard de cette loi dans son *Mémorial*

« En 1829, la législature du Bas-Canada . . . passa . . . une autre loi pour l'établissement d'écoles élémentaires tenues, dans chaque comté, sous le contrôle général des membres du parlement, et, dans chaque paroisse ou township, sous la direction immédiate de syndics élus par les habitants contribuables au fonds local des écoles.

Ces écoles étaient censées être communes aux enfants des deux origines et des deux croyances religieuses, mais elles prenaient généralement le caractère de la majorité des habitants de chaque arrondissement d'école. Il résultait de cette pratique de grands inconvénients pour la minorité des habitants qui, dans les seigneuries, était protestante, mais qui, dans les townships, était généralement catholique, et comparativement pauvre. Cependant aucune difficulté grave n'a eu lieu sous l'opération de ce système, qui a été continué sous les lois de 1841 et 1845, tant les habitants d'origine et de foi hétérogène étaient bien disposés à chercher ensemble et à mettre simultanément en pratique les moyens d'ordre et d'harmonie qui étaient à leur disposition, pour le bonheur commun . . .

Cette loi, la meilleure que nous eussions eue jusqu'alors, mais dont le plus grand défaut était d'être temporaire, fut amendée en 1832 . . . »³⁵.

34. Idem, p. 171-172.

35. Meilleur, *op. cit.*, p. 151-153. Voir l'analyse de ces lettres dans *La Minerve* par Léon Lortie, « Le Retour de Jean-Baptiste Meilleur au Canada », dans *Mémoires de la Société royale du Canada* (1956), p. 69-84.

LE DR J.-B. MEILLEUR, DÉPUTÉ

En 1834, le Dr Jean-Baptiste Meilleur brigue les suffrages de ses concitoyens du comté de L'Assomption. Nous n'avons pu trouver jusqu'ici aucune déclaration ou confidence du docteur nous révélant les motifs qui l'ont porté à se lancer dans l'arène politique. Mais, le connaissant comme nous le connaissons, pour l'avoir pour ainsi dire fréquenté près de deux décennies en lisant et en relisant son *Mémorial*, ses lettres à l'abbé Louis-Edouard Bois et ses Rapports au Gouvernement, nous avons l'assurance qu'il accepta ces nouvelles responsabilités pour mieux servir ses concitoyens. Ayant eu l'avantage extraordinaire de compléter son cours d'humanités et d'étudier cinq ans aux Etats-Unis, Meilleur eut vite la conviction qu'il était un privilégié au milieu de concitoyens dont la plupart, à cette époque, savaient à peine lire ou écrire. Il comprit bien vite que « le peuple est éduicable » à condition qu'on veuille bien s'en occuper, qu'on multiplie les écoles et qu'on prépare des maîtres compétents pour dispenser l'éducation. L'action politique lui apparut sans doute comme le moyen par excellence de populariser l'éducation : voilà pourquoi, croyons-nous, le Dr Jean-Baptiste Meilleur sera député du comté de L'Assomption le 22 novembre 1834 : il le restera jusqu'en 1838.

La session parlementaire de 1835 fut brève et orageuse : commencée le 21 février elle fut prorogée le 18 mars, n'ayant duré que 26 jours et encore faut-il ajouter, qu'à partir du 11 mars, aucun travail parlementaire ne fut possible à cause de l'absence des députés.³⁶ Elle débuta en tempête par un vote de censure contre lord Aylmer qu'on accusait d'avoir attenté aux prérogatives de la Chambre d'Assemblée et elle se termina par les protestations du gouverneur contre la désertion de l'enceinte parlementaire.³⁷

Les problèmes de l'éducation vont souffrir de cette atmosphère chargée, prélude de la guerre civile. C'est le 2 mars seulement que sont constitués les différents comités de la Chambre. Celui de l'Education comprenait un nouveau venu, le Dr Jean-Baptiste Meilleur; ses collègues Edouard Rodier (L'Assomption), J.-Joseph Girouard (Deux-Mon-

36. *Journaux de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada* (JCABC), 1835, p. 111-121.

37. JCABC, 1835, p. 25, 119-120.

tagnes), Marcus Child (Stanstead), Jean-Baptiste Taché (Rimouski), Hector-S. Huot (Portneuf), William Power (Gaspé). On y ajouta bientôt quatre autres députés MM. Valère Guillet (Saint-Maurice), John Le Bouthillier (Gaspé), Jean Bouffard (Dorchester) et Godefroy de Tonnancour (Yamaska).

Quelles furent les travaux de ce Comité de l'Éducation ? Il est impossible de nous prononcer là-dessus, car les *Journaux de la Chambre* ne présentent aucun rapport officiel pour cette session mouvementée du début de 1835.

Une nouvelle session fut convoquée pour le 27 octobre 1835 : elle fut inaugurée par lord Gosford, successeur de lord Aylmer, sous l'administration duquel les partisans de Louis-Joseph Papineau firent adopter les 92 résolutions. Le 30 octobre, la Chambre formait ses comités : le Dr Jean-Baptiste Meilleur fait de nouveau partie du « Comité permanent pour l'Éducation et les Ecoles ». Ce Comité fut particulièrement actif et il présentera à la Chambre six volumineux rapports : il soulignera en particulier le nombre considérable de pétitions demandant de l'aide et il recommandera au Gouvernement de refuser énergiquement toute assistance qui ne se rapporterait pas immédiatement à l'éducation. Par contre, le Comité recommanda certains octrois, par exemple pour le laboratoire de Chimie et le Cabinet de Physique du Collège de Saint-Hyacinthe; il semble bien qu'on doive reconnaître dans le texte suivant l'influence du Dr Meilleur :

« Votre Comité n'a pas hésité à accorder cette demande, vu qu'il n'existe que très peu de maisons d'éducation en ce pays pourvues d'apparatus (sic) pour faire des expériences physiques et chimiques, dont les élèves doivent retirer un si grand avantage. Les talents reconnus des professeurs du Collège de Saint-Hyacinthe, dont quelques-uns ont dernièrement été envoyés à grands frais dans les États-Unis pour se qualifier à enseigner cette branche d'éducation, doivent assurer Votre Honorable Chambre qu'un dépôt semblable ne peut être déposé en meilleures mains.³⁸ »

Parmi les appropriations consenties par la loi 6 Guill. IV ch. 30, mentionnons celle-ci due à l'intervention du Dr Meilleur :

« £ 300 courant, au Collège de L'Assomption, savoir £ 100 courant pour l'aider à payer ses dettes de 1835, £ 100 courant pour le soutien pour 1836, £ 100 courant pour indemniser les syndics de ce Collège, des frais extraordinaires auxquels ils ont été exposés en conséquence des améliorations qu'ils ont faites dans leur établissement. »

38. JCABC, 1835-36, Appendice (O.0).

Le 20 novembre 1835, la Chambre demandait au *Comité permanent sur l'Education et les Ecoles* de faire enquête sur un certain nombre de points se rapportant à l'éducation³⁹; grâce aux réponses faites par les députés, on prépara deux projets de loi. Le premier, présenté par Hector-S. Huot, président du Comité d'Education s'intitulait : « *Acte pour l'encouragement ultérieur et permanent de l'Education* »; le Conseil législatif adopta finalement le bill non sans y faire plusieurs amendements. Retourné à la Chambre d'Assemblée, le 14 mars 1836, ce projet de loi ne fut pas reconsidéré et cette loi scolaire ne put être sanctionnée.

Le second projet de loi s'intitulait : « *Acte pour rappeler certains actes y mentionnés et pour pourvoir ultérieurement à l'encouragement de l'éducation élémentaire en cette province* : c'est le célèbre projet de loi dont tous les manuels d'Histoire du Canada font grand état et qui fut refusé par le Conseil législatif, ce qui eut pour principal effet de laisser le Bas-Canada sans loi scolaire durant quelques années.

Grâce à cette loi, destinée à remplacer celle qui expirait le 1er mai 1836, chaque titulaire d'une Ecole élémentaire aurait touché, comme ci-devant, un salaire annuel de £20, tandis que l'instituteur d'une Ecole supérieure se voyait attribuer £50 par année. Toutes les écoles royales ou de fabriques étaient également éligibles à ces octrois. Le projet pourvoyait en outre à l'établissement d'autorités locales : conseil d'éducation, visiteurs, examinateurs, contrôleurs et instituteurs. Les élèves, pour leur part, étaient partagés en trois catégories d'écoles : des écoles inférieures, des écoles moyennes et des écoles supérieures; des règles de conduite très précises fixaient les devoirs des éducateurs. Tous les enfants d'âge scolaire pouvaient être admis à l'école moyennant une rétribution qui variait de 2 à 4½ chelins; les pauvres étaient reçus gratuitement et pourvus de livres pour leur instruction. La loi prévoyait enfin des allocations particulières pour la construction des écoles.

Le système de régie imaginé par cette loi rencontra une opposition énergique au Conseil législatif, car il étendait et fortifiait l'emprise des députés sur toutes les écoles de la Province, à un moment précis où les rapports entre ces deux corps publics tournaient au pire. Cette centra-

39. Audet, Louis-Philippe, *Le système scolaire de la province de Québec*, V, 271-273. Aux Editions de l'Erable, Québec (aujourd'hui à 155, rue Boulanger, Saint-Bruno-de-Montarville) 1955.

lisation excessive des pouvoirs aux mains des députés constituait, de toute évidence, un vice sérieux de ce projet de 1836. Le Conseil en trouva d'autres, particulièrement une trop grande libéralité dans les octrois dispensés par l'Etat pour l'éducation; sur ce point encore, il nous semble bien que les remarques du Conseil législatif étaient justifiées, car les rapports officiels établissaient que, en ces dernières années, les habitants du Bas-Canada s'étaient reposés presque entièrement sur l'Etat du soin de faire instruire leurs enfants. Le Conseil législatif refusa donc d'accepter ce projet de loi⁴⁰.

Le tragique de cette décision, c'est qu'elle arrivait à la fin de la session de 1835-36, soit le 15 mars 1836 (la session fut prorogée le 21 mars 1836) et qu'elle privait le Bas-Canada de loi scolaire. Il faut bien convenir que le climat politique de l'époque n'était guère favorable aux compromis et que l'entente s'avérait de plus en plus difficile, pour ne pas dire impossible, entre la Chambre d'Assemblée et le Conseil législatif. C'était le temps des mesures drastiques et des problèmes sans issus autres que celles des batailles sanglantes : la jeunesse canadienne sera encore une fois la victime de cette lutte stupide et perdue d'avance.

Quelle fut la part du Dr Jean-Baptiste Meilleur dans toutes ces délibérations ? Il est difficile — du moins à la lumière des documents que nous avons pu consulter — de le préciser avec certitude. Ardent patriote, il différait cependant d'avis avec L.-J. Papineau sur les moyens à prendre pour assurer l'émancipation de la nation canadienne. Pour Meilleur, l'émancipation d'un peuple se fait grâce à l'éducation : c'est dans cette optique qu'il va se dépenser au cours des années qui vont suivre. Qui osera prétendre qu'il n'avait pas raison ?

Le 23 janvier 1835, le Dr Meilleur, député de L'Assomption, et l'un des membres du Comité d'Education, était désigné par cet organisme pour faire une évaluation des spécimens contenus dans le Musée de Pierre Chasseur. Rappelons ici que la Législature du Bas-Canada accordait une subvention, en 1829, à Pierre Chasseur, naturaliste de Québec, pour l'établissement d'un Musée d'Histoire naturelle, sous sa direction. Ce musée, fondé en 1826, avait grande réputation à l'époque. En 1836 cependant, les dépenses avaient excédé les revenus et le directeur était endetté envers la Province d'un montant de £750.

40. Audet, L.-P., *op. cit.*, V, 275-281.

Le 11 février 1836, le Dr Meilleur présentait, avec ses recommandations, un inventaire des objets d'Histoire naturelle qu'il avait trouvés, rue Sainte-Hélène. Le Comité d'Education fit siennes les recommandations du député de L'Assomption et, en vertu de la loi 6 Guill. IV, ch. 47, la Province fit l'acquisition du Musée de Pierre Chasseur et en ordonna le transport dans la vaste salle située au deuxième étage du Palais épiscopal qui servait alors d'édifice parlementaire et de Chambre d'Assemblée.

Afin de donner à cette initiative toute sa valeur éducative — il faut voir là l'influence du Dr Meilleur — on invita les membres de la Chambre à en faire la visite; le public, de son côté, avait libre accès au Musée Chasseur pendant les vacances parlementaires. Le palais épiscopal fut incendié en 1854 et avec lui les précieuses collections de l'audacieux naturaliste que fut Pierre Chasseur⁴¹.

Comme on le voit, le Dr Meilleur reste fidèle à ses préoccupations et à sa formation américaine. Après la dissolution des Chambres, il continue à s'occuper d'éducation, non pas simplement pour ses concitoyens du comté de L'Assomption, mais à la grandeur du Bas-Canada. Le 17 août 1836, il écrit au journal *Le Populaire* sous la signature de C.D. qui sera souvent son pseudonyme :

« Ces écoles ont, en grande partie, continué leur opération pendant plusieurs mois après l'expiration de l'acte, et même un assez grand nombre se continuent encore actuellement; tant il est vrai que les habitants à l'instigation des visiteurs et surtout des membres de notre digne clergé, faisaient à l'envie des efforts et des sacrifices pour établir et maintenir en opération partout, des Ecoles élémentaires, au moyen des Instituteurs qu'ils pouvaient se procurer en attendant mieux. L'impulsion était donnée, les principaux obstacles étaient vaincus, et si l'acte eût été continué, il aurait, dans le cours de son opération, fait disparaître les autres. »

L'action du Dr Meilleur, en faveur du Collège de L'Assomption, se continua par la suite, car on relève, dans l'ordonnance du 4 mai 1838, signée par sir John Colborne, une somme de £100 à « Messire Labelle » pour l'aider à soutenir son établissement; de même dans la liste du 3 avril 1839, une somme identique est-elle accordée pour la même fin.

⁴¹. Meilleur, J.-B., *op. cit.*, p. 176-179; voir également ce que nous en avons dit dans notre volume V, 282-287.

L'ENQUÊTE D'ARTHUR BULLER SUR L'ÉDUCATION

Le 4 juillet 1838, lord Durham signait la commission nommant Arthur Buller responsable de l'enquête sur l'éducation dans le Bas-Canada; le journal *Le Populaire* publiait la proclamation royale le 11 juillet de cette même année. Dès son entrée en fonctions, Buller fait appel à toutes les suggestions et demande à tous ceux qui ont quelques réflexions à faire sur cet important sujet de s'en exprimer librement. Le Dr Meilleur ne restera pas sourd à cette invitation et voici comment il s'en explique dans son *Mémorial de l'Éducation* :

« Mes lettres sur l'éducation furent écrites en 1838 à la demande spontanée de lord Durham par l'entremise de l'Hon. Arthur Buller qui était attaché à l'administration de sa Seigneurie . . .

Plongé dans une profonde tristesse, et en proie à un grand découragement à la vue des désastres qui affligeaient encore le pays en 1838, je n'étais guère en état de me livrer à un travail sérieux et suivi, lorsque je fus prié de faire part au gouvernement de mes observations et de mes vues sur le sujet important de l'éducation primaire. Dans tous les cas, je puis dire que mes lettres ont été écrites avec le plus grand désintéressement personnel possible. Il n'était pas alors question de la place de surintendant ni d'aucune loi d'éducation quelconque, et je n'ai jamais vu ni lord Durham, ni l'Hon. Buller, ni le moins du monde suggéré de créer la place de surintendant de l'éducation.

Nous nous sommes échangés, l'Hon. Arthur Buller et moi, sept lettres sur le sujet de l'éducation, les miennes proposant les principes que je désirais faire passer en loi, et les siennes quelques petits commentaires, sans pourtant faire aucune propositions contraires aux miennes. Je faisais en même temps publier mes lettres sous le pseudonyme C.D., dans un journal périodique de Québec, afin de permettre à l'opinion publique de se prononcer sur le sujet sans préjugé, ni prévention, sans autre intérêt que celui de la chose, et je priai l'Hon. Buller de recueillir l'expression de cette opinion et d'en faire le profit de la cause. J'étais d'autant plus porté à en agir ainsi, que des propositions contraires aux miennes se publiaient simultanément sur le même sujet dans les journaux de Montréal⁴². »

42. Meilleur, J.-B., *Mémorial de l'Éducation* (1876), p. 347-348. Ces articles parurent dans le journal *Le Populaire* : les correspondants qui répondaient au Dr Meilleur signaient L.P.R., instituteur du comté de Richelieu (les 20, 22 et 24 août 1838), Un Observateur, du village de Lacadie et Mégalascope du comté de Vaudreuil.

Le Dr Meilleur publia donc quatre articles comme suit dans *Le Populaire* : 1er article : le 6 août 1838; 2e article : le 13 août 1838; 3e article : le 17 août 1838; 4e article : cet article parut en quatre sections les 27 août; 3, 5 et 7 septembre 1838.

On peut donc convenir avec Meilleur que cela fait *sept lettres*. Le journal *Le Canadien*, de Québec, les reproduisit comme suit : les 22, 24 et 29 août, les 3, 10 et 16 septembre 1838. Le Dr Meilleur clôtura le débat le 26 septembre 1838 en répondant à ses contradicteurs, surtout à celui qui signait L.P.R. (du comté de Richelieu). Mais voyons plutôt par le détail le plan d'éducation proposé par le député de L'Assomption :

1er article : le 6 août 1838 (article signé C.D.)

On avait suggéré dans *Le Populaire* de taxer la propriété foncière pour venir en aide à l'éducation. Meilleur se dit opposé à tout projet de taxation parce que la taxation est impraticable « vu les circonstances péniblement précaires, pour ne pas dire de pauvreté, de pénurie et de disette où se trouvent actuellement les habitants de la province. Ces malheureux, manquant de tout, ne sont pas en état de faire le moindre sacrifice qu'exigerait d'eux une loi de taxes foncières, imposées sur des terres stériles, au soutien de l'éducation dont ils ne connaissent pas généralement l'usage et désespéreraient de pouvoir jamais réaliser les avantages inutilement offerts à ce prix. » Une telle mesure ferait détester le gouvernement, affirme Meilleur; au contraire, il faudrait porter à chacun et gratuitement l'instruction élémentaire : de la sorte, on instruira la génération présente, qui, mieux éclairée, augmentera le rendement des terres, pratiquera avec profit la culture des arts et des sciences et se tournera vers l'industrie et le commerce. Ce n'est vraiment qu'ensuite, qu'on pourra parler d'impôts. Si on taxe la propriété foncière, sait-on quand on pourra s'arrêter : notre administration actuelle est une dictature, ce n'est pas le moment de changer quoi que ce soit à nos lois.

2e article : le 13 août 1838 (article signé C.D.)

Le Dr Meilleur vient de s'opposer énergiquement aux taxes foncières : il lui faut cependant trouver d'autres sources de revenus et il en indique six qui sont les suivantes : les biens des Jésuites, le prix

estimé des terres promises, mais non données aux officiers et miliciens qui avaient servi durant la guerre du Canada contre les Etats-Unis en 1812, les revenus des terres de la Couronne, l'augmentation des droits de douane sur tout article de luxe importé dans le pays et sur les articles de consommation non nécessaires comme le tabac, les boissons et liqueurs spiritueuses, etc., les revenus provenant des épargnes réalisés en diminuant les salaires des officiers supérieurs et finalement l'augmentation du prix des licences accordées aux aubergistes.

3e article : le 17 août 1838 (article signé C.D.)

Le Dr Meilleur fait ici l'historique des lois scolaires précédentes et indique les causes qui ont empêché ces lois de donner les fruits qu'on en attendait. Il recommande donc *une* bonne école par paroisse au lieu de plusieurs médiocres et l'augmentation des salaires consentis aux maîtres comme moyens de recruter de bons maîtres. Il en profite pour s'attaquer aux initiatives de ceux qui étaient chargés d'organiser les Ecoles normales prévues par une loi de 1836, notamment au fait d'en avoir recruté les professeurs en Europe. Il reviendra plus tard sur cette question dans son *Mémorial de l'Education* : attaque disgracieuse contre son ami de jadis, l'abbé John Holmes.

Meilleur revient encore une fois sur cette question des taxes scolaires :

« La crainte qu'éprouvaient généralement les habitants d'être taxés, pour subvenir aux frais de répandre l'éducation dans le pays, contribua beaucoup à en retarder les progrès. Cette crainte était souvent augmentée par les propos inopportuns de ceux qui trouvaient leurs intérêts personnels à préjuger le peuple contre l'éducation afin de pouvoir, eux seuls, mieux en monopoliser à leur gré les avantages incalculables. Cette crainte d'être taxés fut en grande partie la cause du trouble qu'éprouvèrent, en 1831, les commissaires du recensement, et je puis dire avec vérité, qu'en cette qualité, j'en aurais bien éprouvé beaucoup, sans la confiance obligeante que mes concitoyens voulurent bien accorder à mes assurances du contraire. Fidèle à l'impression que firent sur moi les représentations à ce sujet, et la connaissance de leurs moyens, je crus de mon devoir d'accompagner mon recensement de remarques statistiques, dans lesquelles je fis voir au gouvernement que, vu les circonstances particulièrement pénibles où se trouvent les habitants du pays, un système de taxation serait très certainement plus préjudiciable qu'utile au progrès de l'éducation, et aujourd'hui, étant encore sous l'influence de la même

impression, parce que les faits sont, à peu de choses près les mêmes, je crois qu'il est également de mon devoir de manifester la même opinion. »

4e article : paru en quatre tranches les 27 août, 3, 5 et 7 septembre 1838.

Ce quatrième et dernier article du Dr Meilleur expose ce qu'il appelle son *Plan général d'instruction*. Il divise le système scolaire en 4 degrés : le classique, l'académique, le primaire et l'élémentaire (il n'est pas question de supérieur ou universitaire).

a) le **CLASSIQUE**, pense Meilleur, doit rester entre les mains du clergé catholique et non pas de l'Etat qui cependant devrait aider, chaque année, les collèges classiques, car ces institutions sont pauvres. Bien plus, les revenus des biens des Jésuites, administrés par les évêques de Québec et de Montréal, devraient servir à leur soutien.

b) l'**ACADÉMIQUE** correspond aux High-Schools que Meilleur a découverts aux Etats-Unis et dont les Cantons de l'Est avaient commencé l'organisation : il voudrait les voir se multiplier afin d'initier les adolescents au commerce et aux affaires et aussi, à l'occasion, les préparer au cours classique.

c) le **PRIMAIRE**, selon Meilleur, comprendrait d'une part les *Ecoles normales* chargées de former les instituteurs et qu'on devrait établir à Québec, à Montréal et en Gaspésie, et d'autre part, les *Ecoles modèles* destinées aux élèves ambitieux qui désirent compléter les connaissances acquises à l'école élémentaire; *une seule* Ecole modèle devrait être établie dans chaque paroisse.

d) l'**ÉLÉMENTAIRE** enseignerait aux enfants à lire, à écrire correctement leur langue maternelle et l'arithmétique jusqu'à la règle de trois inclusivement.

Pour mettre son programme à exécution, le Dr Meilleur exige la collaboration de tous mais surtout il réclame :

« un peu plus de qualifications, de surveillance et de compulsion (sic) de la part des administrateurs . . . qu'un peu plus d'émoluments et de garanties de considérations sociales soient offerts aux instituteurs . . . un moyen *légal* d'obliger les habitants en état de le faire, à payer au moins quelque chose pour une valeur aussi précieuse. »⁴⁸.

43. Lortie, Léon, « Les lettres de Jean-Baptiste Meilleur sur l'éducation en 1838 », dans *La Revue trimestrielle canadienne*, 24 (95), p. 267.

Puis il demande une revalorisation des Bureaux d'examineurs pour la certification des instituteurs, de même que celle de la fonction de Visiteurs d'écoles qui devront être tout-puissants dans leurs arrondissements respectifs. D'autre part, les *Syndics d'écoles* devraient savoir lire, chiffrer et posséder un caractère moral reconnu; en effet

« c'est à eux qu'incombe le choix des instituteurs, qui devront être munis d'un brevet de capacité, la surveillance des opérations scolaires, la tenue, deux fois l'an, des examens publics auxquels ils sont tenus d'assister. Ils ont la tâche de juger de la solvabilité des parents, de les obliger de payer le prix de l'enseignement, en ayant recours en cas de refus au cours ordinaire de la justice pour réclamer une dette quelconque. Ils devront faire instruire les enfants pauvres et obliger tous les enfants de six à douze ans inclusivement à fréquenter l'école, et ce, sous peine d'une amende de 5 à 20 chelins que les parents délinquants devront payer par suite d'une poursuite intentée contre eux et d'un jugement *sommaire* devant un magistrat de comté. Le montant des amendes perçues servirait à payer les livres et l'entretien des enfants pauvres⁴⁴. »

Comme on le voit, c'est tout simplement l'*enseignement obligatoire* que le Dr Meilleur propose d'instaurer. Il suggère ensuite une échelle de salaire pour les maîtres : 25 louis par année pour l'école élémentaire, 50 louis pour l'école modèle et 75 louis pour les Académies. Puis, afin que personne ne s'avise d'échapper aux exigences de la loi, Meilleur propose qu'à *dix ans* de cette date, « aucune personne ne puisse occuper un emploi public de confiance, d'honneur ou de profit sans avoir une instruction au moins élémentaire; et qu'à *six ans* de cette date, aucun enfant ou jeune homme ne puisse être admis en apprentissage sans une instruction au moins élémentaire. »

Au terme de ce long exposé, le Dr Jean-Baptiste Meilleur se sent beaucoup de dévouement pour aider à réaliser ce programme; aussi peut-on lire dans cette quatrième lettre une déclaration qu'il faudra retenir :

« Quant à moi, je suis si intimement convaincu du succès, du consentement et de la reconnaissance finale de tout le monde qu'obtiendrait infailliblement l'opération d'une semblable loi, *que je suis prêt dès aujourd'hui à en partager toute la responsabilité*⁴⁵. »

44. Lortie, Léon, *op. cit.*, p. 267.

45. *Le Populaire*, 7 septembre 1838, sous la signature de C.D.

Arthur Buller remerciera tous ceux qui avaient ainsi participé à ce débat public sur l'éducation; lord Durham lui-même en fera une mention élogieuse dans son Rapport.

UNE PÉRIODE DE TRANSITION

Quels furent les événements qui s'écoulèrent entre la dernière lettre du Dr Jean-Baptiste Meilleur, le 26 septembre 1838 et sa nomination comme surintendant de l'Éducation pour le Bas-Canada, le 11 mai 1842 ? Voilà ce que nous voudrions rappeler brièvement. Lord Durham, on le sait, arriva à Québec, le 27 mai 1838; il quittera le Canada cinq mois plus tard, le 1er novembre 1838. John Colborne, d'abord administrateur, fut nommé gouverneur général le 13 décembre 1838, charge qu'il exerça jusqu'au 19 octobre 1839. Toutefois, le 6 septembre 1839, le gouvernement impérial nommait Sir Charles Edward Poulet Thomson, plus tard lord Sydenham, gouverneur général du Haut et du Bas-Canada, avec mission de faire accepter l'union des deux provinces, d'instituer des municipalités et de promouvoir l'éducation, selon les recommandations de lord Durham.

LA SURINTENDANCE DE L'ÉDUCATION

C'est le 23 juillet 1840 que le projet d'union du Bas et du Haut-Canada fut agréé par le Parlement britannique : il devait entrer en vigueur le 10 février 1841.

Pour préparer les esprits à accepter sa future loi d'éducation, le Gouverneur fit appel à un avocat éminent de Montréal, Charles MONDELET, à qui il demanda d'écrire et de publier dans les journaux une série de lettres sur l'éducation élémentaire et pratique. Ces lettres commencèrent à paraître, à partir de novembre 1840, dans le *Canada Times* : elles furent publiées d'abord en anglais; il y en eut quarante-sept d'inégale longueur, la plus élaborée comprenant jusqu'à quarante-sept lignes (dans sa traduction française). Elles furent bientôt traduites en français et offertes en brochures par les soins de John James Williams, de Montréal⁴⁶.

46. Voir l'étude que nous avons consacrée à « Charles Mondelet et l'éducation » dans les *Mémoires de la Société royale du Canada*, (1957), p. 1-28.

Ces lettres mirent leur auteur en vedette s'il faut croire le Dr J.-B. Meilleur qui écrit :

« Si Sir Poulet Thompson (sic) ne fut pas décédé⁴⁷. avant l'émanation de la commission d'éducation, c'est M. Charles Mondelet qui aurait été nommé surintendant de l'instruction publique pour le Bas-Canada. Il s'y attendait, car, il en avait la promesse⁴⁸. »

Mais qu'est-ce donc que ce poste de « surintendant de l'Education ? » La première mention, dans un document officiel d'importance, se trouve dans le Rapport d'Arthur Buller sur l'Education : « La charge de surintendant ou d'officier en chef de l'instruction publique devrait être l'une des plus hautes dignités de la Province », déclare Buller⁴⁹. Mondelet reprendra cette idée dans sa Lettre No XXVII : « A la tête du système des écoles devrait être placé un homme qualifié sous tous les rapports auquel on donnerait le nom de Surintendant des Ecoles Élémentaires. Ses devoirs étant d'un ordre élevé et le fonctionnement du système dépendant principalement de cet officier, il devrait être religieux, homme de talents, ferme, clairvoyant, pratique, bienfaisant et absolument libre de tous sentiments et préjugés nationaux, et connu pour tel. »

C'est le 20 juillet 1841 qu'un projet de loi « pour pourvoir à l'établissement et au maintien d'Ecoles élémentaires » dans la province des Canadas-Unis fut soumis aux Chambres; ironie du sort, ce projet fut sanctionné le 18 septembre 1841, c'est-à-dire cinq jours après le décès tragique de lord Sydenham ! Cette loi scolaire de 1841 (4 & 5 Vict., ch. 18) établissait une fonction nouvelle appelée à jouer un rôle très important dans l'histoire de l'Education au Bas-Canada et dans la province de Québec, c'est celle de *Surintendant de l'Education*, faisant ainsi suite aux recommandations de Arthur Buller et de Charles Mondelet. On aura remarqué sans doute que le Dr Meilleur, dans ses lettres de 1838, ne mentionne même pas ce poste pourtant essentiel afin de donner unité et cohésion au système scolaire. L'article IV de cette loi définit donc les devoirs du nouveau fonctionnaire res-

47. Le 13 septembre 1841, des suites d'une chute de cheval.

48. Meilleur, J.-B., *Mémorial de l'Éducation*, p. 347.

49. Audet, L.-P. *Le système scolaire de la province de Québec*, VI (1956), p. 317 : traduction du texte anglais de sir C.P. Lucas, *Lord Durham's Report*, III, 287.

ponsable désormais du bon fonctionnement de l'instruction publique : distribuer l'aide gouvernementale, faire rapport de cette distribution, visiter annuellement les districts municipaux pour se rendre compte de l'état des écoles, présenter un rapport annuel sur l'état de l'éducation.⁵⁰

Restait à savoir qui serait désigné à ce poste d'importance et de lourdes responsabilités. Or la loi de 1841 ne parlait que d'un seul surintendant pour les Canadas-Unis. L'honorable Robert Jameison, alors président du Conseil législatif, sous l'acte d'Union et vice-chancelier du Haut-Canada, fut choisi pour cette fonction avec l'entente qu'il ne toucherait, en cette qualité, aucun salaire, n'aurait aucun devoir à remplir, sauf celui de répondre, au Parlement, aux questions qui pourraient surgir sur l'éducation. C'est qu'on avait décidé à ce moment de lui adjoindre deux personnes qui seraient, en fait, les surintendants de l'Education dans le Haut-Canada et dans le Bas-Canada. Le Révérend Robert Murray fut donc désigné pour le poste dans le Haut-Canada et le Dr Jean-Baptiste Meilleur fut le choix pour le Bas-Canada. Mais n'anticipons pas.

Quels furent les *candidats* au poste de Surintendant de l'Education créé par la loi scolaire de 1841 ? Nous en connaissons *au moins* deux, Jacques Viger, alors maire de Montréal et Charles Mondelet, avocat de la métropole; quant à Meilleur, il déclare dans son *Mémorial* : « ce n'est pas moi qui ai jamais demandé ou suggéré de créer la place de surintendant de l'éducation; » il ne semble donc pas, à l'en croire, qu'il fut alors un candidat à la surintendance.

Et tout d'abord Jacques Viger. Le 5 janvier 1842, Mgr Ignace Bourget écrit à Sir Richard Jackson, administrateur du Canada, à Kingston pour le remercier d'avoir agréé M. Jacques Viger à la Surintendance des Ecoles, ce qui rend inutile l'intervention du clergé en sa faveur⁵¹. Le même jour, l'évêque de Montréal écrit à M. Dominique Daly, secrétaire civil, pour lui demander d'appuyer la nomination de M. Viger comme surintendant, surtout s'il faut partager cette place entre plusieurs candidats, parce qu'un seul ne saurait suffire⁵². Enfin

50. Audet, Louis-Philippe, « La Surintendance de l'Education et la loi scolaire de 1841 », dans *Les Cahiers des Dix*, 1960, p. 166-167.

51. *Archives de l'Archevêché de Montréal*, Registre des lettres, v. 2, p. 469. Cité dans le *Rapport de l'archiviste de la province de Québec*, 1948-49, p. 347.

52. AAM, Registre des lettres, v. 2, p. 470. Cité par RAPQ, *op. cit.*, p. 347.

Boucher de la Bruère, dans son ouvrage consacré au Conseil de l'Instruction publique et au Comité catholique, assure que « l'archevêque de Québec, joignant sa recommandation à celle de l'archevêque de Montréal, adressa une communication à l'honorable M.D. Daly, secrétaire de la province, dans laquelle il faisait valoir les aptitudes de M. Viger, ses habitudes d'ordre, son amour du travail, et, par suite, assurait au ministre qu'on ne pouvait confier à un homme plus compétent une fonction d'aussi grande importance⁵³. Quoi qu'il en soit de ces recommandations, Jacques Viger n'obtint pas le poste.

En second lieu, *Charles Mondelet*. L'influence de ce dernier sur la loi scolaire de 1841 est évidente : nous avons vu plus haut que Meilleur lui-même déclare, somme toute, qu'il avait la protection de lord Sydenham et qu'il était le candidat tout désigné pour le poste de Surintendant de l'Education. Dans cette optique, le Dr Jean-Baptiste Meilleur écrivait le 22 septembre 1841 à l'honorable Charles Richard Ogden, procureur-général, pour solliciter quelque emploi en vertu de la nouvelle loi scolaire ou le poste de registraire pour le comté de Leinster (L'Assomption) où il possédait une propriété.⁵⁴ Dans cette lettre, Meilleur fait état de ses qualifications : nombreuses publications, inspecteur et visiteur d'écoles, co-fondateur du Collège de L'Assomption, membre de sa corporation, bilingue, père d'une famille nombreuse. Bref, Meilleur rédige un véritable plaidoyer, en faveur de sa nomination à quelque poste de commande dans le futur département de l'Education — même s'il prétend le contraire dans son *Mémorial* —. Nous savons, d'autre part, que le Dr Meilleur agit comme maître de poste à L'Assomption, de 1833 à 1840 : c'était là sans doute, un moyen d'augmenter les revenus insuffisants qu'il retirait de sa pratique de la médecine. Quelques mois plus tard, le 23 décembre 1841, il écrivait à l'honorable Dominique Daly, secrétaire provincial, pour lui adresser une recommandation émise en sa faveur par M. Staynes, recommandation dans laquelle celui-ci propose le Dr Meilleur à Charles Mondelet afin qu'un poste important lui soit accordé au Département d'Education, même à titre de subordonné⁵⁵. Mais voici que Meilleur

53. *Archives de l'Archevêché de Québec*, Lettre du 5 janvier 1842.

54. *Archives publiques du Canada*, Bureau du Secrétaire provincial, Boîte R. 64, C1. Vol 51, Lettre No 1916.

55. *Ibid.*, Vol. 55, Lettre No 4421, datée du 23 décembre 1841.

apprend que Charles Mondelet *a refusé le poste de Surintendant*; il s'empresse donc aussitôt d'écrire à l'hon. Daly, le 26 décembre 1841, la lettre suivante dans laquelle il pose carrément sa candidature pour la surintendance de l'éducation :

Montreal, Dec. 26, 1841

Sir,

Having made an allusion, in the last letter I have taken the liberty to write to you, to some letters or articles which I wrote upon education, as this fact may be of some service to me to obtain a situation in education department, I take the liberty to send you two letters of Mr. A. Buller for your satisfaction, with the hope that they may have a due effect.

As I understand Mr. Mondelet has refused the situation of Superintendent, I hope it will not be considered unbecoming *TO PETITION FOR IT* (c'est nous qui soulignons), as, besides having written at length on the important subject of education, I have obtained a practical experience, in administering a school law, during the many years when I was both a trustee and a visitor of schools, either as a magistrate or as a member of the house of assembly during which time I always was, meantime, a member of the committee on education. I hope, then, it will not appear too presumptuous on my part to have some pretensions to that situation, and I sincerely hope you will have the goodness to consider my claim in a favourable light. I would much prefer that situation to that of a Register (*sic*) altho' it might offer less revenues. Still, if you cannot let me have the first, I hope you will have the goodness to let me have the last somewhere, but if it was in the county of Leinster, I would much prefer it, as I am well acquainted with it, having some properties in the village of L'Assomption, altho' I certainly will be as thankful, if you and the governor are pleased to appoint me for another county. I am habituated to do public business, and I am the father of a numerous family. I hope, therefore, these two facts may have some weight in your consideration and decision in my favour, in preference to some young men, who may have their turn by and by. — At any rate, I wish you would have the goodness to send me back the two letters here enclosed, together with Mr. Stayne's recommendation.

Please to pardon me the trouble I have given to you, be favourable to my petition, and believe me,

Sir,

Respectfully & truly yours,
J.B. Meilleur, M.D.

H.D. Daly, Esq.
Prov. Sect.
Kingston.

P.S. To enable you to understand better Mr. Buller's letters, I think it proper to mention to you that I am one of the founders of the College of L'Assomption and a member of the its (sic) corporation, as obtained in the last session of this parliament. — It is rather painful to be obliged to speak so much of myself, but the particular interest I naturally take in the success of my petition, prompts me to do it.
J.B.M.⁵⁵

Cette lettre établit hors de tout doute que le Dr Meilleur désira sincèrement le poste de Surintendant de l'Education pour le Bas-Canada; bien plus, quand il fut assuré que le plus sérieux candidat en lice s'était retiré de la course, il présenta sa requête en bonne et due forme . . . et il obtint la nomination en sa faveur.

CONCLUSION

« *Jean-Baptiste Meilleur était-il un candidat valable au poste de Surintendant de l'Education pour le Bas-Canada en 1842 ?* » A cette question que nous avons donnée comme titre à cette étude, il faut, sans hésitation, répondre : Oui. Nous dirons plus : des trois candidats dont nous avons fait état plus haut, c'était, nous semble-t-il, le plus qualifié, le mieux préparé à remplir la tâche qu'on lui a alors confiée. Ses études de médecine et scientifiques aux Etats-Unis, son intérêt à tout ce qui touchait l'éducation, sa participation à la fondation du Collège de L'Assomption, son intérêt à la loi d'éducation de 1829, son passage à la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, à partir de 1834 et le rôle qu'il joua au Comité pour l'éducation et les écoles, ses polémiques dans les journaux du temps, notamment en 1829 et en 1838, tout cela le préparait admirablement au rôle qu'il va maintenant jouer comme Surintendant de l'Education pour le Bas-Canada.



55. Archives publiques du Canada, Bureau du Secrétaire provincial, Dossier No 4274, Lettre du 26 décembre 1841.

Au sujet du Dr Meilleur, voir également la thèse présentée par le professeur J. Keith Jobling, à la Faculty of Graduate Studies de McGill University, en août 1963, et intitulée : « The contribution of Jean-Baptiste Meilleur to Education in Lower Canada. »